MINISTÈRE

LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DELIVRANCE D'UN TITRE DE SEJOUR

CSP.3

Carte de séjour pluriannuelle portant la mention « salarié détaché ICT » ou la mention « salarie détaché ICT (famille) »

L'étranger doit apporter les originaux, accompagnés d'une copie, des documents suivants (NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel) :

	ET RENOUVELLE		

_	
☑ Visa de long séjour ou visa de long séjour valant titre de séjour.	
☑ Justificatif de nationalité :	
 passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas); 	
☑ Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :	
 facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet); ou : bail de location de moins de 6 mo de loyer (si locataire); ou taxe d'habitation; 	ois ou quittance
si hébergement à l'hôtel: attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois;	
 en cas d'hébergement chez un particulier: attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de sa CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à 	
☑ 3 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie	2).
☑ Justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre à remettre au moment de la	remise du titre.
2. PREMIERE DEMANDE- DOCUMENTS SPECIFIQUES AU TITRE SOLLICITE	Е
2.1. Salarié détaché ICT (art. L. 421-26 du CESEDA)	code Agdref : 3604
Formulaire CERFA n°15619*01 renseigné par le représentant de l'entreprise qui accueille l'étranger en France fonctions d'encadrement et d'expertise exercées avec la qualification prévue dans la classification de la conve ou l'accord collectif applicable dans l'établissement d'accueil en France (accompagné des pièces justificatives du formulaire).	ention collective

2.2. Salarié détaché ICT (famille) (art. L. 421-28du CESEDA)

code du travail

code Agdref : 9850 (conjoint) / 9851 (enfant)

code Agdref : 3604

> La décision de fabrication du titre « salarié détaché mobile ICT » au profit du conjoint ou du parent doit avoir été validée préalablement.

🗹 Rémunération minimale : elle est exprimée en euros et ne peut être inférieure aux rémunérations minimales exigées par le

Si l'étranger est marié et/ou a des enfants : carte de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ; extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande) correspondant à la situation au moment de la demande (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'un titre de séjour).

3. PROLONCATION DU DETACHEMENT DANS LA LIMITE DE 3 ANS

☑ Le renouvellement ne peut être supérieur à la durée maximale de 3 ans.	

Pièce justificative obligatoire dans toutes les situations. 📙 Case à cocher : pièce justificative obligatoire selon la situation du demandeur.

Document établi le : 29 mai 2019

